

Pour répondre à la seconde partie de la question, je dois dire qu'il y a 77 autres pays signataires, ce qui fait 78 avec le Canada. Je pourrais donner lecture de la liste, monsieur l'Orateur, mais, vu qu'elle est assez longue, je me demande si je ne pourrais pas tout simplement la remettre au greffier pour qu'elle soit imprimée comme partie de ma réponse dans le hansard?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que cette partie de la réponse du ministre soit imprimée?

Des voix: Soit!

L'hon. M. Smith: La liste est la suivante:

Liste des pays, autres que le Canada, qui ont signé la convention établissant le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Albanie	Libéria
Afghanistan	Libye
Argentine	Luxembourg
Australie	Maroc
Autriche	Mexique
Belgique	Monaco
Birmanie	Nicaragua
Bolivie	Norvège
Brésil	Nouvelle-Zélande
Bulgarie	Pakistan
Byélorussie	Panama
Cambodge	Paraguay
Ceylan	Pays-Bas
Chili	Pérou
Chine	Philippines
Colombie	Pologne
Corée	Portugal
Costa-Rica	République Dominicaine
Cuba	République fédérale d'Allemagne
Danemark	Roumanie
Égypte	Royaume-Uni
Équateur	Salvador
Espagne	Soudan
États-Unis	Suède
Éthiopie	Suisse
France	Syrie
Guatemala	Tchécoslovaquie
Haïti	Thaïlande
Honduras	Turquie
Hongrie	Ukraine
Inde	Union des Républiques socialistes soviétiques
Indonésie	Union sud-africaine
Irak	Uruguay
Iran	Vatican
Islande	Venezuela
Israël	Viet-Nam
Italie	Yougoslavie
Japon	
Laos	
Liban	

La réponse à la troisième partie de la question est oui: la convention a été approuvée par une résolution que la Chambre des communes a adoptée le 12 avril 1957.

RADIO-CANADA—RÉGLEMENTATION DES STATIONS PRIVÉES

Question n° 59—M. Hansell:

1. Au cours de l'année écoulée, la Société Radio-Canada a-t-elle écrit à des postes de radio ou de télévision privés parce qu'ils a) avaient enfreint

[L'hon. M. Smith.]

un règlement, b) ne s'étaient pas conformés aux obligations contractées envers les autorités dont ils détenaient leur permis?

2. Dans le cas de l'affirmative, à combien de postes la Société a-t-elle écrit et quels sont ces postes?

L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national): La réponse à la première partie de la question est oui.

Voici la réponse à la seconde partie: la Société a écrit 74 lettres à des postes de radio indépendants, pour se plaindre de ce qu'ils avaient enfreint un règlement ou ne s'étaient pas conformés à leurs obligations contractuelles. Dans la grande majorité des cas, il s'agissait d'infractions très peu graves de leur nature et les entreprises en cause y ont apporté remède dès qu'on les eut signalées à leur attention. Il appartient à la Chambre de décider, mais j'avoue franchement que je préfère ne pas mentionner le nom d'aucun de ces postes, parce que je croirais injuste de rendre publiques les légères infractions qu'ils ont commises.

M. Hansell: Je me suis entretenu avec le ministre au sujet de la dernière partie de ma question et il est évident, je pense bien, que nous ne voulons causer aucun tort à ces postes en révélant qu'ils ont pu être accusés d'avoir enfreint un règlement. Voilà pourquoi je dirai que la réponse du ministre me satisfait entièrement.

LE DRAPEAU DU CANADA—VŒUX DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Question n° 60—M. Hansell:

1. Le gouvernement a-t-il examiné les recommandations du comité parlementaire mixte de 1946 chargé de faire l'étude d'un motif approprié pour un drapeau canadien distinctif?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il pris des dispositions en vue de présenter une mesure législative donnant suite aux recommandations du comité?

M. W. B. Nesbitt (adjoint parlementaire au premier ministre): Puisque le premier ministre est absent, je me demande si l'honorable député aurait l'amabilité de consentir à ce que sa question soit réservée.

M. Hansell: Oui, monsieur l'Orateur, je consens à ce qu'elle soit réservée mais elle l'a été pendant deux ou trois mois, bien qu'elle ne fût pas marquée d'un astérisque, et on n'y a pas répondu. Je l'ai donc retirée pour l'inscrire de nouveau à titre de question marquée d'un astérisque. J'estime qu'on ne devrait pas tarder à y répondre puisque cette question n'exige aucun travail particulier de recherche.